

FORUM DE LA FACTURATION

18 JUN 2015

La piste d'audit fiable

DGFIP
Direction du contrôle fiscal



**DIRECTIVE 2010/45/EU du CONSEIL
du 13 juillet 2010 transposée en 2013 :
Une modernisation de la facturation**

Cadre juridique :

- Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012**
- Décret 2013-350 du 25 avril 2013 et arrêté du 25 avril 2013**
- BOFiP BOI-TVA-DECLA-30-20-30 du 18 octobre 2013.**

Objectifs de la directive : promouvoir la facturation électronique et la sécuriser contre les risques de fraude à la TVA

Article 289 du CGI et notion de piste d'audit fiable

Article 289 VII du CGI :

- Pour satisfaire aux conditions prévues au V du 289 (Authenticité de l'origine, Intégrité du contenu, Lisibilité de la facture) l'assujetti peut émettre ou recevoir des Factures :

- 1° Soit sous forme électronique en recourant à toute solution technique autre que celles prévues aux 2° (signature électronique avancée) et 3° (EDI), ou sous forme papier,
- Dès lors que des contrôles documentés et permanents sont mis en place par l'assujetti permettent d'établir une piste d'audit fiable entre la facture émise ou reçue et la livraison de biens ou prestation de services qui en est le fondement

Bulletin officiel des Finances Publiques-Impôts (BOFIP)

Trois BOI visent particulièrement la piste d'audit:

- 1) **BOI -TVA-DECLA-30-20-30-10**
- 2) **BOI -TVA-DECLA-30-20-30-20**
- 3) **BOI -TVA-DECLA-30-20-30-50**

Un BOI relatif aux modalités de conservation des factures et des éléments de la piste d'audit :

- 4) **BOI -CF-COM-10-10-30-10**

BOI -TVA-DECLA-30-20-30-10

- **Dispositions communes aux factures électroniques**
- **Liberté des assujettis quant aux modalités de sécurisation des factures émises et reçues**

BOI -TVA-DECLA-30-20-30-20

- objectifs, nature, et modalités de ces contrôles établissant une piste d'audit fiable (CEPAF)

Dans quelle situation faut-il une piste d'audit fiable (cf. § 30) ?

- 1) Facture papier

- 2) Facture électronique « voie 1° » du VII du 289 CGI

- 3) Signature électronique ne remplissant pas les conditions

(cf. art 96 F de l'annexe III du CGI)

- 4) EDI ne respectant pas toutes les spécifications

- 5) EDI incomplet avec signature électronique non conforme

BOI -TVA-DECLA-30-20-30-20

Nature et modalités des contrôles mis en place par les assujettis :

- Adaptabilité et souplesse en fonction de la taille de l'entreprise, de son organisation (cf. § 50)**
- Contrôles pouvant être intégrés au système d'information ou pouvant être réalisés sur papier et manuellement (cf. § 60)**
- Ces formes de contrôle peuvent coexister au sein d'une même entreprise**
- Contrôles organisés et permanents et choisis par l'entreprise mis en œuvre sous sa responsabilité**

BOI -TVA-DECLA-30-20-30-20

OBJECTIFS des CONTROLES ETABLISSANT une PISTE D'AUDIT FIABLE :

- **Garantir les 3 conditions : authenticité, intégrité et lisibilité**
- **Garantir la réalité des opérations en lien avec la facture**

BOI -TVA-DECLA-30-20-30-20

OBJECTIFS de la PISTE D'AUDIT :

- **Reconstituer, dans un ordre chronologique la totalité du processus de facturation, depuis son origine jusqu'au document facture**
- **Garantir la réalité de l'opération**
- **Piste d'audit et chemin de révision comme défini par l'article 410-3 du plan comptable général (PCG). Notion plus large et objectif différent.**

BOI -TVA-DECLA-30-20-30-20

DOCUMENTATION des CONTROLES mis en place :

- **Contrôles décrits, présentés et expliqués par l'entreprise**
- **au moment de la mise en place de la piste d'audit (et non a posteriori)**
- **en fonction de la taille de l'entreprise, de la volumétrie des factures et des moyens employés**

BOI -TVA-DECLA-30-20-30-50

Les contrôles de l'administration fiscale

- **Contrôle de la fiabilité de la piste d'audit (cf. article L 13 D du LPF)**

- **Les conséquences de l'absence de piste d'audit ou de son absence de fiabilité (cf. article L 13 E du LPF)**

PISTE d'AUDIT FIABLE : adaptabilité mais vigilance

- **Toutes les étapes : contractuelle, livraison, réception, facturation, paiement, archivage, comportent des phases de validation, d'enregistrement et de contrôle**
- **La piste d'audit est un relevé cohérent et restituable des étapes d'une transaction commerciale. Elle est utile à l'entreprise dans toute sa gestion du processus de facturation.**
- **La piste d'audit fiable rappelle l'importance de la preuve fiscale face à la réalité d'une transaction commerciale et face aux risques d'erreurs ou de fraudes.**

PISTE d'AUDIT FIABLE cela existe déjà?

- **Les procédures de sécurisation des factures existent déjà dans les entreprises du fait des obligations comptables, juridiques, fiscales, commerciales ; elles restent les mêmes**
- **Les outils logiciels existants, moyens technologiques de dématérialisation etc. intègrent déjà souvent ces impératifs de traçabilité et de sécurité**
- **Les contrôles internes vont souvent au-delà des préconisations des CEPAF décrits dans les BOFIP du 18 octobre 2013**